

2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

2.2 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant

PE 2.2.3 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES PARENTS

DIAGNOSTIC

- Le diagnostic a fait apparaître que les parents d'enfants en situation de handicap n'ont pas un accès suffisant à une offre de conseil et d'orientation.
- Par ailleurs l'enquête Handissimo souligne une très forte attente des parents pour des solutions de répit.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Le volet «renforcement de l'information» constituant la première étape du parcours semble envisageable sans mobiliser de ressources importantes.
- En revanche, la question des solutions de répit réclamées par les parents doit faire l'objet d'une concertation pour identifier les solutions adaptées.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous les territoires

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ ARS
- ➔ Métropole de Lyon
- ➔ Conseil Départemental
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Collectivités locales volontaires

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Les 2 Pôles Ressources Handicap : Association Une Souris Verte et associations gestionnaires, Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO), associations et fédérations sur la thématique du handicap

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Moyens humains : Caf du Rhône et services PMI

ACTION 1

Actions afin de renforcer les moyens d'information (*proposition 27 rapport du Haut Conseil à la Famille, Enfance et Adolescence (HCFEA)*):

- ➔ Établir sur le site internet Monenfant.fr, sur le site internet du Conseil Départemental et celui de la Métropole de Lyon, une signalétique spécifique pour les EAJE dont le projet social est principalement orienté sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- ➔ Envisager la réalisation d'un annuaire des assistants maternels ayant suivi une formation spécifique sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.
- ➔ Former les personnels des guichets uniques sur l'accueil et l'orientation des parents dont l'enfant est en situation de handicap.

ACTION 2

Action portant sur les solutions de répit :

- ➔ Définir un plan d'action inter-institutionnel sur la réponse aux besoins en solutions de répit.

ACTION 3

Action portant sur la coordination :

- ➔ Renforcer la liaison entre les 3 Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) et les structures petite-enfance. Mises en place en 2019, les PCO ont pour objectif de permettre aux familles dont les enfants sont affectés d'un trouble du neuro-développement d'avoir accès à des soins et à de la rééducation de la part de professionnels le plus tôt possible, sans attendre d'avoir un diagnostic complet.

ÉCHÉANCES

- ➔ À partir de 2022.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Augmentation de la visibilité de l'offre d'accueil adaptée au handicap**
 - Enquête auprès des parents bénéficiaires d'enfants de moins de 3 ans en situation de handicap
- ➔ **Amélioration de l'offre de conseil/d'orientation des points info et des guichets uniques petite-enfance**
 - Nombre de personnels des guichets uniques formés à l'accueil et l'orientation des parents en situation de handicap